



Vous répondez pour la 1^{ère} fois à un marché public

Pas à pas, nous vous guidons pour ne rien oublier

Après avoir téléchargé le dossier, vous décidez de répondre :

Le Dossier de Consultation des Entreprises ou DCE comporte l'ensemble des pièces nécessaires à la consultation des candidats à un marché public.

Le Règlement de Consultation (RC) Le RC est le document qui vous explique le déroulement de la procédure, il doit être suivi scrupuleusement et fixe toutes les règles de la passation du marché, à savoir notamment :

- Forme du marché (forfaitaire, unitaire ou à bons de commande), allotissement ou non en corps d'état
- Possibilité de proposer une variante technique,
- Contenu des pièces que vous avez à remettre pour votre dossier de candidature et votre offre,
- Comment sera jugée votre réponse au regard de quels critères,
- Coordonnées du service pour poser des questions sur le dossier.....

Les autres documents présents dans la DCE, il s'agit le plus souvent de :

L'Acte d'Engagement (AE) : C'est la pièce importante de votre réponse puisqu'elle vous engage sur votre offre. Cela sera la pièce principale du contrat après signature de la personne publique.

L'annexe financière qui sera différente selon la forme des prix, c'est-à-dire :

- ✓ Dans les marchés à prix forfaitaire, il s'agira le plus souvent d'une décomposition du prix global et forfaitaire (DPGF).
- ✓ Dans les marchés à prix unitaires, les prix figurent dans un bordereau des prix unitaires (BPU) annexé à l'acte d'engagement, ce bordereau est souvent accompagné d'un détail estimatif permettant de juger votre offre financière (ce détail n'étant pas contractuel mais doit refléter normalement le volume de chiffres d'affaires qui vous pouvez attendre du marché).

Le CCTP (cahier des clauses techniques particulières) fixe les dispositions techniques nécessaires à l'exécution des prestations.

Le CCAP, (cahier des clauses administratives particulières) fixe les dispositions administratives propres à chaque marché (délai de paiement, durée du marché, organisation des pénalités...).

A noter : Dans le cas où, par son importance, le marché ne justifie pas l'établissement de deux documents particuliers distincts, le CCAP et le CCTP peuvent être réunis en un seul document : le cahier des clauses particulières.

Les annexes : plans, études techniques....

Comment Répondre ?

Votre réponse va être constituée de :

Votre dossier de candidature : Toute réponse à un marché public implique de constituer un dossier de candidature qui va nous permettre d'apprécier globalement vos capacités juridiques, financières, techniques et professionnelles à répondre à notre besoin.

Vous devrez attester que vous n'entrez dans aucun cas d'interdiction de soumissionner à un marché public et indiquer vos capacités financières, techniques et professionnelles (chiffre d'affaires, effectifs, références, matériels...).

Si votre entreprise ne possède pas l'ensemble des compétences pour exécuter seule le marché, vous pouvez vous grouper avec une autre structure par le biais d'une cotraitance ou vous appuyer sur des opérateurs économiques tels qu'une filiale ou un sous-traitant.

Le code des marchés publics nous autorise à vous demander de compléter votre candidature dans le cas où l'ensemble des documents demandés n'est pas présent dans votre dossier.

Notre conseil : Fournissez l'ensemble des documents demandés et en cas de complément suite à un dossier incomplet, transmettez dans les délais indiqués par le règlement de consultation les documents manquants faute de quoi votre dossier serait rejeté.

Pour gagner du temps, constituer une fois sous forme électronique votre dossier de candidature et mettez-le à jour une fois par an au niveau des références ou encore du chiffre d'affaires. En l'imprimant ou en l'envoyant de manière dématérialisée vous n'avez plus qu'à le dater et le signer.

Votre dossier de marché : Votre candidature doit être accompagnée de votre offre qui est la réponse technique et financière qu'elle propose.

Dans l'ensemble de ses procédures, la Communauté d'agglomération dracénoise retient l'offre la plus avantageuse économiquement en fonction de critères pondérés. Les précisions sur l'évaluation de ces critères sont données dans le règlement de consultation. Le critère du prix n'est donc pas le seul élément pour retenir une offre.

Notre conseil : Respecter bien les pièces qui doivent être remises à l'appui d'une offre et notamment quand ils sont demandés les informations à donner dans le mémoire technique.

Comment vais-je savoir si mon offre est retenue ?

Si votre offre est retenue, vous devrez produire les attestations fiscales et sociales au 31 décembre de l'année précédant le lancement de la consultation ainsi que les pièces mentionnées au code du travail (déclaration de versement des cotisations sociales de moins de 6 mois).

Notre conseil : Ces attestations peuvent aujourd'hui toutes être obtenues par internet. Demandez-les en début d'année. De même pensez à demander vos attestations de versement de cotisations sociales tous les 6 mois)

Si votre offre n'est pas retenue, nous vous avisons par écrit du rejet. De plus, nous nous obligeons à respecter quel que soit les procédures, un délai d'attente entre l'envoi de cette information et la date de signature du contrat ou de la commande. Ce délai vous permet éventuellement de contester par voie gracieuse ou contentieuse la décision d'attribution.

Informations importantes à retenir

- ❖ L'acte d'engagement doit être rempli rigoureusement sans rature ni rajout et être **impérativement** daté et signé par la personne habilitée à engager l'entreprise.
- ❖ **La date et l'heure de remise des plis doivent être respectées impérativement.** Toute remise hors délai ne sera pas analysée, et ce, quel que soit le motif.
- ❖ Respecter scrupuleusement les pièces demandées dans le RC.
- ❖ Répondez précisément aux questions du mémoire technique notamment après analysé les critères de jugement indiqués au RC.
- ❖ N'hésitez pas à questionner nos services pour obtenir des précisions pendant la mise en concurrence (attention une date limite est toujours prévue pour poser vos questions).